



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur la commune d'ALAINCOURT, présentée par la SAS QUADRAN

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 8 juillet 2019, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 2 septembre 2019 au mercredi 2 octobre 2019 inclus**, dans la commune d'**ALAINCOURT** relative à la demande présentée par la **SAS QUADRAN** dont le siège social est situé 74 rue du Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran – 34500 BEZIERS, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée **Parc éolien d'Alaincourt** sur le territoire de la commune d'**ALAINCOURT**.

Ce projet est composé de 7 éoliennes d'une puissance nominale de 3,4 MW et d'une hauteur de mâts de 150 mètres, de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie d'**ALAINCOURT** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie d'**ALAINCOURT**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Société QUADRAN- Parc éolien d'Alaincourt ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de Mme Elodie RABIER-MARTINELLI-SAS QUADRAN Agence Grand-Est/Hauts-de-France – 18, rue Dom Pérignon – Pôle Technologique du Mont Bernard – 51000 Châlons-en-Champagne (06.26.36.24.32) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Jean-Pierre HOT, agronome pédologue en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 2 septembre 2019	15H00 - 18H00	Mairie d'ALAINCOURT
Mardi 10 septembre 2019	9H00 - 12H00	Mairie d'ALAINCOURT
Jeudi 19 septembre 2019	16H00-19H00	Mairie d'ALAINCOURT
Samedi 28 septembre 2019	9H00 - 12H00	Mairie d'ALAINCOURT
Mercredi 2 octobre 2019	15H00 - 18H00	Mairie d'ALAINCOURT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie d'ALAINCOURT et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme,
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.

Fait à LAON, le
Pour le Préfet départemental des territoires et par délégation
Le Responsable de l'Unité

Thomas BOSSUYT